Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260205-D2026_016-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 5 février 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 30 janvier 2026, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 5 février 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Valérie DUVAL, Joël GARCIA, Séverine GRIMAULT, Madeleine GUILLONNET, Jean-Yves INIZAN, Jacques LARRAY, Didier LE CHENECHAL, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Jean-Marc MALDONADO, Michèle MOTEL, Thérèse PLANCHENAULT, Magali POISSON-VANNIER, Hugues RAFFEGEAU, Pierre-Yves REBOUX, Rolande RICAUD, Florence RIGAUD, Lucie SAEZ , Philippe SALAÜN, Norbert SAULNIER, Joël SIELLER, Jean SZOT, Françoise UGUET.

Pouvoirs :
Sylvie AGAESSE, donne pouvoir à Norbert SAULNIER
Marie-Claire BRAULT, donne pouvoir à Patrick BERTIN
Véronique LE DUC, donne pouvoir à Didier LE CHENECHAL
Roger MORAZIN, donne pourvoir à Michèle MOTEL

Absents excusés :
Emilie BERNARDIN-CORBES, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Moïse DJOKO-KOUAM, Pascal GUERRO, Frédéric GUILLOUËT, Maryline LAIR, Xavier LEMEUNIER, Jean-Philippe MEHU, Marie-Thérèse MONVOISIN, Thierry PRESSARD, Christophe RICAUD, Aurélie SAULNIER, Mickaël TANGUY, Nicolas TEXIER, Pascale THEZE, Hermine TOFFOLETTI, Jean-Claude TROCHET, Christophe VERON.

Secrétaire de séance : Joël SIELLER

Nombre de délégués : En exercice : 52 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Absents excusés : 19	Délibération n°2026-01-016 **Délégation au président de la signature de la convention financière avec Guichen relative à la participation financière au loyer du bâtiment à destination des associations caritatives**

Les associations caritatives « Les Restos du Cœur » et « Solidarité Ici ou Là-Bas » sont actuellement installées dans des locaux mis à disposition par VHBC dans la ZA des Landes à Guichen.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260205-D2026_016-DE

Ces locaux, modulaires non isolés thermiquement et non adaptés structurellement pour du stockage, ne permettent plus d'assurer les règles vis-à-vis de la sécurité incendie et se dégradent.

De ce fait, la Commune de Guichen, accompagnée par Vallons de Haute Bretagne Communauté a trouvé un bien à louer, sur la zone d'activité de la Courtinais à Guichen.

La commune a signé un bail avec le propriétaire pour une durée de 3 ans, avec un loyer mensuel hors charge de 3 600 €. Des échanges sont en cours avec plusieurs communes sur la répartition du loyer. Il est proposé que Vallons de Haute Bretagne s'engage sur un montant maximal
de 1 400 € TTC mensuel.

Les charges seront payées par les deux associations.

En parallèle, l'EPCI s'engage à financer les travaux d'électricité pour permettre l'installation en sécurité des 2 associations (ajouts d'une vingtaine de prise de courant).

Avis du bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **Déléguer au président la signature de la convention financière avec la commune de Guichen pour le bâtiment mis à disposition des associations caritatives « restos du cœur » et « solidarités Ici et là-bas » dans la limite de 1400 euros TTC mensuel pour 3 ans.**

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 13 février 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN

